

RAPPORT MORAL

Chers amis

Bienvenue à notre assemblée générale 2018. Comme il est mentionné dans la convocation nous avons, ce jour, notre assemblée générale ordinaire et notre assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire se déroulera comme les autres années à la présentation des rapports et aux différents dossiers.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est obligatoire pour modifier les statuts

Assemblée Générale Ordinaire

Je commencerais par le rapport moral pour l'exercice 2017/2018 ensuite nous entendrons notre Secrétaire Général Christian MARMAIN qui nous présentera le rapport financier (exercice et bilan). Nous aurons le vote des résolutions avec le renouvellement des administrateurs.

Activités et dossiers

Depuis notre dernière assemblée nous avons eu une année bien remplie.

Fin août, exactement le 29, nous avons assisté à la **réunion publique organisée par La Commune suite aux incendies sur le Cap Lardier** et réunissant les principaux intervenants.

Nous avons retenu lors d'un Conseil de l'ASSCV d'amener une participation pour la **réhabilitation du Cap Lardier**. C'est dans le cadre d'une **convention avec le Conservatoire** que nous avons apporté notre **don de 15000€**.

En novembre nous avons fait **l'acquisition de la photo du Cap Lardier** réalisé par Guillaume Voiturier mise aux enchères, par l'Association Notre Village lors de l'évènement caritatif « Les Voix du Cap Lardier ». Cette photo, nous l'avons offerte à la Commune lors des vœux du Maire. Elle a été placée, suite à notre souhait, à l'entrée de l'Espace Diamant, nouvelle salle de réunion du Conseil Municipal. *(dans la lettre des vœux nous vous avons informé de* Nous reviendrons sur le site du Cap Lardier à la réunion publique.

En octobre nous avons participé au Forum Défi des Pufins. Evènement important c'est à cette occasion que nous avons aussi la possibilité de dialogue avec les croisiens et autres visiteurs et ainsi permettre de présenter l'Association et ses actions. Les incendies du Cap Lardier a été le sujet principal des visiteurs. Cette présence nous a permis de faire de nouveaux contacts et surtout adhérents.

Le dossier du projet du Yotel sur la commune de Cogolin a été rassembleur pour les associations de défense de l'environnement actives sur le Golfe. C'est ainsi que nous avons décidé en Conseil de participer au financement de la procédure lancée par l'Association Sauvons le Yotel membre de l'UDVN-FNE 83.

Nous verrons plus loin l'intérêt de cette solidarité entre les diverses associations de protection de l'environnement du Var réunies au sein de l'UDVN FNE 83.

L'aménagement du Cœur de village est un dossier important dans l'aménagement du territoire de la Commune. Le Maire pourra faire un point sur ce dossier, notamment sur le point d'avancement du PLU.

Projet parking Le Jardin du train des Pignes. Nous avons assisté à la présentation du projet du Parking Le Jardin du train des Pignes place de la gare.

Notre avis est favorable ce projet a une bonne intégration, mais nous resterons vigilant sur les possibles dérives des coûts de construction, et sur les coûts d'exploration !

Grand Cap Les travaux de réfection et de mises aux normes ont déjà commencé et devraient s'achever d'ici fin 2018. On espère que le centre de formation aux métiers de l'hôtellerie verra le jour !

Secteur Le Gourbenet Programme le Parc (Hameau) Nous nous sommes également fortement impliqués dans le programme de construction des logements du Parc (Hameau II - promoteur Promogim) pour que nous puissions dans ce programme avoir un nombre important de logements sociaux et logements pour actifs. Après un dialogue assez serré avec le promoteur les logements sociaux et logements à prix modérés sont passés de 36 % à 53 % du programme.

Les Gâches (Gigaro/Cap Lardier) Le jugement du Tribunal Administratif annule l'autorisation de défricher, le plan d'urbanisme doit classer en EBC la zone au titre de l'article L.130-1 les parcs et ensembles boisés les plus significatifs.

En reconnaissant à la totalité de la parcelle BX 178 un caractère d'espace remarquable, en la classant dans les ensembles boisés les plus significatifs de la commune, et en concluant par voie de conséquence à l'illégalité du PLU (Plan local d'urbanisme) de la Croix-Valmer, le tribunal administratif de Toulon, dans sa décision du 5 janvier a été dans le sens de la demande de l'Association Vivre dans la Presqu'île.

Villa Louise

Suite aux irrégularités commises par le propriétaire de la Villa Louise dans le non-respect des dispositions du permis de construire relatives à la clôture le long du boulevard du Littoral avec la construction d'un mur de 2 mètres de hauteur en infraction avec le permis de construire.

Nous avons saisi le Maire immédiatement afin de constater la non-conformité de la construction et également informé sans délai le Ministère Public.

Le propriétaire a déposé un permis de construire modificatif notamment pour régulariser le mur. A notre surprise la mairie a signé ce permis modificatif ne tenant pas compte de l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France ?

De ce fait, nous avons sollicité l'UDVN-FNE 83 pour nous accompagner, afin d'éviter une contestation liée à l'agrément, dans une procédure pour obtenir la mise en conformité avec le permis initial.

Je donne maintenant la parole à Christian MARMAIN pour présenter le rapport financier (voir bilan).

Résolutions

Nous allons maintenant passer au vote des résolutions pour le quitus, le renouvellement des administrateurs et autres résolutions (**voir résolutions**).

Merci de votre attention.

Maintenant nous ouvrons l'Assemblée Générale Extraordinaire.